

MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, de la susdite municipalité, qu'il y aura session régulière du conseil municipal le 9 septembre 2019 à 19 heures au 351, rue Turgeon à Hébertville.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets :

Dérogation mineure portant sur les articles 5.5.1.1 du règlement de zonage no 364-2004. L'article 5.5.1.1 indique que la superficie au sol occupée par les bâtiments accessoire ne doit pas être supérieure à 68.6m² alors que le propriétaire souhaite augmenter cette superficie totale à 77.9m².

Dérogation mineure portant sur l'alinéa 4 de l'article 5.5.1.5 du règlement de zonage no 364-2004 qui indique que le garage doit être à une distance de 1m d'une ligne électrique. La dérogation mineure vise à régulariser l'implantation du garage à 0.27m des fils électriques.

Identification du site concerné :

Propriété de M. Bruno Lapointe située au 158, rue Turgeon à Hébertville.
Désignation cadastrale : Lot no 4 684 513 cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À HÉBERTVILLE ce vingtième jour du mois d'août deux mille DIX-NEUF.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Privé, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Hébertville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 20 août entre 8 h et 16 h 00.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20^{ème} jour d'août 2019.


Sylvain Privé
Directeur général et
secrétaire-trésorier


Sylvain Privé
Directeur général et
secrétaire-trésorier